BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2341

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

489 400 317 RCS Nanterre.
LINK MOBILITY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7803887.00 EUR.
Adresse : 62, Avenue Émile Zola, 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION LINK MOBILITY Société par actions simplifiée Au capital de : 7 803 887,00 EUR Siège social 62 Avenue EMILE ZOLA 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 489 400 317 RCS Nanterre, est société absorbante MULTIWIZZ Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 37 000,00 EUR Siège social 168 Rue de la Rotonde 42153 Riorges N° RCS 510 548 050 RCS Roanne, est société absorbée Par acte sous seing privé en date du 18 mai 2022, la société LINK MOBILITY et la société MULTIWIZZ ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société MULTIWIZZ par la société LINK MOBILITY. Aux termes de ce projet, la société MULTIWIZZ ferait apport à titre de fusion-absorption à la société LINK MOBILITY de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, l'universalité de patrimoine de la société MULTIWIZZ étant dévolue à la société LINK MOBILITY dans l'état où elle se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Pour établir les conditions et modalités provisoires de la Fusion, il a été décidé d'utiliser les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société MULTIWIZZ sont évalués à leur valeur nette comptable, conformément aux prescriptions comptables fixées par le plan comptable général issu des règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n° 2019-06 du 8 novembre 2019. La société MULTIWIZZ ferait ainsi apport à la société LINK MOBILITY de ses éléments d'actif d'une valeur nette comptable provisoire estimé à 2.244.325,01 euros au 31 décembre 2021, moyennant la prise en charge par la société LINK MOBILITY de son passif d'une valeur nette comptable provisoire estimé à 837.857,22 euros au 31 décembre 2021, soit un actif net apporté provisoire estimé à 1.406.467,79 euros au 31 décembre 2021. Cette opération prendrait effet immédiatement à la date de réalisation effective, soit le 30 juin 2022 (la « Date de Réalisation »). En conséquence, toutes les opérations actives et passives afférentes à la Société Absorbée seront réalisées par la Société Absorbante, à compter de la Date de Réalisation inclus, en son nom et pour son compte. Elle supportera exclusivement à compter de cette date les

résultats actifs et passifs de l'exploitation de la Société Absorbée. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce et dès lors (i) que l'Associé Unique détient à ce jour la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et (ii) qu'il s'est engagé à conserver la totalité de ces actions jusqu'à la date de réalisation définitive, la Fusion ne donnera lieu à aucune augmentation du capital de la Société Absorbante et la Société Absorbante ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessus et son capital restera inchangé. En conséquence, il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société LINK MOBILITY. Dans les meilleurs délais à compter du 1er juillet 2022, le Président de la Société Absorbante établira suivant les mêmes méthodes que celles appliquées pour la préparation des comptes annuels de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2021, une situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 juin 2022 faisant apparaître le montant de l'actif net apporté définitif de la Société Absorbée au 30 juin 2022. Conformément à l'article 746-1 du plan comptable général, la Société Absorbante inscrira au bilan le montant de l'actif net apporté définitif dans le compte « Report à nouveau ». Date du projet : 18/05/2022 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 18/05/2022, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société LINK MOBILITY D ate de dépôt : 19/05/2022, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Roanne au nom de la société MULTIWIZZ.

